

Les citoyens marocains et les résidents étrangers au Royaume, ainsi que leurs familles pourront accéder au territoire national, à partir du 14 juillet 2020 à minuit par voies aérienne et maritime (Communiqué du gouvernement marocain)

Rabat, 08/07/2020 (MAP)- Les citoyens marocains et les résidents étrangers au Royaume, ainsi que leurs familles pourront accéder au territoire national, à partir du 14 juillet 2020 à minuit par voies aérienne et maritime, a annoncé mercredi un communiqué du gouvernement marocain à travers le ministère de l'Intérieur, le ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains Résidant à l'Étranger et le ministère de la Santé.

Les compagnies aériennes nationales programmeront autant de vols que nécessaires pour la réussite de cette opération, a indiqué la même source, précisant que les passagers seront tenus de présenter, avant l'embarquement, un test PCR de moins de 48 heures, ainsi qu'un test sérologique.

Le communiqué a relevé également que des bateaux ferrys seront programmés à cet effet, exclusivement à partir des ports de Sète (en France) et de Gênes (en Italie), à l'exclusion de tout autre port, ajoutant que les voyageurs de ces ferrys seront tenus de fournir un test PCR de moins de 48 h et de se conformer aux mesures d'hygiène strictes préconisées. Un contrôle PCR pourrait éventuellement être effectué pendant le voyage, selon la même source.

Les Marocains résidents à l'étranger ainsi que les étrangers résidant au Maroc pourront quitter le Royaume, à l'issue de leur séjour, par les mêmes moyens aérien et maritime, a conclu le communiqué.

UK

MAP 081915 GMT Juillet 2020